

DECISION N° 1121 /D/MINDCAF/SG/DAG/SDBMM/SMP/2023 du 26 MAI 2023

portant attribution de la Lettre-commande relative à l'Appel d'Offres National Ouvert en procédure d'urgence N°00013/AONO/MINDCAF/CIPM/2023 du 31 mars 2023, pour l'étude en vue du renforcement de la fiabilité des mappes foncières dans les services du cadastre (phase III).

**LE MINISTRE DES DOMAINES, DU CADASTRE ET DES AFFAIRES FONCIERES,**

Vu la constitution;

Vu la loi N°2019/012 du 18 juillet 2019 portant Régime Financier de l'Etat;

Vu la Loi N°2022/020 du 27 décembre 2022 portant loi de finances de la république du Cameroun pour l'exercice 2023;

Vu le décret N°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics;

Vu le décret N°2019/001 du 04 janvier portant nomination d'un Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

Vu le décret N°2019/002 du 04 janvier portant réaménagement du Gouvernement;

Vu le décret N°2012/390 du 18 septembre 2012 portant organisation du Ministère des Domaines, du Cadastre et des Affaires Foncières;

Vu le décret N°2012/074 du 08 mars 2012 portant création, organisation et fonctionnement des Commissions de Passation des Marchés Publics, modifié et complété par le décret N°2013/271 du 05 août 2013;

Vu la circulaire N°00000006/C/MINFI du 30 décembre 2022 portant Instructions relatives à l'Exécution des Lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'Etat et des Autres Entités Publiques pour l'exercice 2023 ;

Vu l'Avis d'Appel d'Offres National Ouvert N°00013/AONO/MINDCAF/CIMP/2023 du 31 mars 2023 pour l'étude en vue du renforcement de la fiabilité des mappes foncières dans les services du cadastre (phase III) ;

Considérant les nécessités de service.

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup> :** Le Soumissionnaire **GLOBAL CONSULTING & SERVICES** est déclaré attributaire de la Lettre-Commande relative à l'Avis d'Appel d'Offres National Ouvert N°00013/AONO/MINDCAF/CIMP/2023 du 31 mars 2023 pour l'étude en vue du renforcement de la fiabilité des mappes foncières dans les services du cadastre (phase III), pour un montant **TTC FCFA** pour un montant **TTC FCFA de 24 999 993 FCFA (vingt quatre million neuf cent quatre dix neuf mille neuf cent quatre vingt treize)**.

**Article 2 :** Le Directeur de cette Entreprise est invité à se présenter au Service des Marchés Publics du MINDCAF, à la porte N°102 de l'Immeuble Ministériel N°2, pour l'établissement et la signature de ladite Lettre-Commande./-

**Ampliations :**

- MINMAP
- ARMP



Henri Eyobe Ayissi